

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 07/04/2011**

L'an deux mille onze,  
Le SEPT AVRIL deux mille onze à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 30/03/2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	16
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

**Etaient présents** : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, M. SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme BLOT Laura, M. PIERRARD Didier, M. CABART Jean-Claude, M. EL KHIDER Mustapha

**Absents** : Mme SAINT - PIERRE Valérie

**Absents excusés** :

**Pouvoirs** :

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 11/04/2011

**OBJET : REGULARISATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN  
AGENT COMMUNAL – SUPPRESSION DE POSTE  
N°1122**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n° 11/06 en date du 03/02/2011 créant à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 un poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe sur un temps non complet de 18h30/35 par semaine et ce, pour faire suite à la nécessité de modifier la durée de travail d'un adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe basé sur un temps non complet de 13h40.

Considérant qu'il est nécessaire de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 13h40 heures à compter du 07 avril 2011.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire (Centre de Gestion de la Marne) en date du 24 mars 2011 pour la suppression du poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe sur un temps non complet de 13h40.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

**DECIDE** de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2ème classe d'une durée hebdomadaire de 13h40/35 heures à compter du 07 avril 2011,

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX

Le Maire,

Roland LECLERE.